

Article 11-1.05 À l'expiration de la présente entente et à chaque année, les tarifs sont majorés de deux pour cent (2%) et ce, sans préjudice à toute augmentation rétroactive pouvant être négociée lors du renouvellement de la présente entente.

TARIFS POUR LA SAISON 2021-2022 – 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

ENTENTE COLLECTIVE TUEJ /UDA

Tarif des heures de répétition : 13.50\$ /heure

Tarif de l'heure supplémentaire : 16\$ /heure

Cachet pour la catégorie A

Capacité de salle	Tarif nouveau contrat	Tarif majoré
0-299	61.55\$	132.65\$
300-599	75.35\$	150.69\$
600-899	116.73\$	192.08\$
900 et +	147.51\$	220.73\$

Lecture publique :

1^{re} représentation : 293.95\$
 Subséquente : 215.42\$

Laboratoire public

1^{re} représentation : 137.96\$
 Subséquente : 201.63\$

Participation par enregistrement

La participation par enregistrement se paie à l'unité au tarif du groupe C de l'article 9-1.04, et selon la capacité de la salle.

Capacité de salle	Tarif
0-299	24.41\$
300-599	33.96\$
600-899	43.51\$
900 et +	49.88\$

Participation par enregistrement strictement sonore

La participation par enregistrement strictement sonore et dont la durée n'excède pas le quart (¼) de la durée maximale du spectacle se paie à l'unité.

Tarif à l'unité : 16.94\$